

Conseil Syndical du 25 mars 2019

Sur convocation du Président, Pierre-Louis d'Illiers, le Conseil syndical de l'ASRL s'est tenu le 25 mars 2019 à partir de 20h30

Membres présents : *Pierre-Louis d'Illiers (Président), Bernard Leleu (Vice-président), Françoise Absolu, Sandrine Lerouge (Commune d'Olivet), Guy Touchard, Jean Claude Bennery, François Nicourt (commune de St Pryvé St Mesmin), Jack Nioche, Claude Lancrenon, Christophe Dupont, Jean-Claude Rabourdin, Michel Klingemann, Olivier Nioche, Fernand Gourlot.*

Membres excusés : *Jean-Michel Vinçot (commune d'Orléans), Frédéric Kondoszek (Brochet olivetain), Denis Fournier.*

Participant à titre consultatif : *Fabienne d'Illiers (CLE SAGE Loiret), Stéphane Thauvin.*

La séance est ouverte par Pierre-Louis d'Illiers, Président, à 20h30 au siège de l'ASRL, au 336 allée Sainte Croix.

1. Approbation du procès-verbal du 23 janvier 2019

Le PV de la réunion du 23 janvier a été transmis par courriel.

Pierre-Louis d'Illiers demande s'il y a des observations concernant ce compte rendu.

Aucune observation n'est formulée.

Le Président soumet le compte rendu à l'approbation du Conseil.

Résultat du vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 1 (Jean Claude Bennery)

Le PV est adopté.

2. Présentation des délégations

Pierre Louis d'Illiers présente un document sur la Gouvernance de l'ASRL (voir en annexe).

Il indique qu'il souhaite mettre en place des délégations permanentes comme : Le secrétariat général, la Communication, la Direction technique, le Patrimoine et la valorisation.

A côté de ces délégations permanentes, nous aurons des missions temporaires comme pour le projet Co'Met.

Pour l'Education et la sensibilisation à l'environnement, le Président a demandé à Claude Lancrenon de prendre en charge cette délégation.

Monsieur Lancrenon remercie le Président d'avoir pensé à lui et indique que les questions d'environnement l'attirent. Il est sensible à la qualité environnementale du Loiret. Suite à la mise en veille de l'APSL, Pierre Louis d'Illiers lui a demandé de reprendre les travaux de cette association et de prendre contact avec différents intervenants comme Loiret Nature Environnement, Brochet Olivétain, Aviron Club Orléans Olivet, les communes, organiser des visites du site...

Pour le Patrimoine, le Président a demandé à madame Absolu si elle pouvait s'en occuper.

Françoise Absolu a accepté cette délégation à condition de retirer la notion de risque pour ce qui concerne le patrimoine bâti. Elle indique qu'elle s'intéresse beaucoup à l'histoire locale. Elle fait partie de l'ARPO et d'associations patrimoniales. A ce titre, elle a accepté de prendre en charge la partie Patrimoniale de la l'ASRL en relation avec les associations intéressées. Elle propose de faire des articles spécifiques sur le bulletin. Elle constate que les habitants connaissent peu le Loiret. L'ARPO travaille beaucoup avec la Mairie pour tout ce qui concerne l'histoire d'Olivet. Cette année, une exposition sur les Fontevristes du Loiret devrait être organisée. Madame Absolu est également intéressée pour travailler avec les agents sur les archives et la documentation présentes à l'ASRL.

La Direction Technique sera prise en charge par Guy Touchard. Celui-ci explique que toute sa carrière professionnelle a été basée sur le domaine technique. A l'ASRL, il a commencé à travailler sur le suivi des activités des agents et sur la gestion des vannes. Il est habitué à rédiger des avis et des dossiers techniques. Le Président indique qu'il est important qu'un Syndic suive l'activité courante des agents. Pour cela, il est important de travailler dorénavant sur le recrutement de futurs Syndics, sur les astreintes pour la gestion des vannes, sur la mise en place de vigies et sur les travaux qui auront lieu sur la rivière.

Pour le secrétariat général, le Président a demandé Olivier Nioche s'il pouvait se pencher sur le problème.

Monsieur Nioche indique qu'il est d'accord pour faire le lien entre le secrétariat et le conseil syndical. Il n'y a pas de soucis pour tout ce qui concerne la gestion de l'ASRL. Pour la partie juridique, cela demande du travail. Le Président indique que Stéphane est en charge de la partie administrative et comptable de l'ASRL et que cette délégation consistait à prendre en compte progressivement le fonctionnement administratif du Syndicat en discutant régulièrement avec Stéphane.

La communication sera prise en charge par Bernard Leleu. Celui-ci indique qu'il s'occupe déjà du site web et du compte Facebook de l'ASRL. Il souhaite mettre en place un système pour prévenir rapidement les riverains en cas de travaux. Nous pourrions faire des envois ciblés par bassin. Il sollicitera également les médias comme La République du Centre et France 3. Il participera également à l'édition du bulletin d'Information.

Pierre-Louis d'Illiers indique que l'objectif de la délégation Communication est de faire connaître l'utilité de l'ASRL. Il convient également de réfléchir sur une identité médiatique plus claire. L'organisation pour la rédaction des bulletins sera à la charge de Denis Fournier qui est absent aujourd'hui.

Pour les délégations temporaires, le Président souhaite que Christophe Dupont s'occupe du projet Co'Met. Celui-ci indique que le projet avance. Une enquête publique s'est terminée le 7 avril et le début des travaux est programmé pour l'été 2019. L'ASRL a émis un avis sur le dossier d'enquête publique avec notamment une demande de réflexion supplémentaire concernant le système de chauffage en géothermie et la création de deux forages, l'un de prélèvement, l'autre d'injection. Le forage le plus près est à moins de 100 mètres du Bras des Montées et cela pourrait avoir une incidence sur l'alimentation en eau de ce bras.

L'ASRL aura dorénavant un Syndic pour la représenter au sein du Brochet Olivetais. Le Brochet Olivetais est l'association de loi 1901 qui gère la pêche sur la partie non domaniale de la rivière. C'est-à-dire sur le même périmètre que celui de l'ASRL. Pour avoir été à l'assemblée générale 2019, le Président indique que c'est une association qui fonctionne plutôt bien, avec de nombreux adhérents et des questions plutôt cohérentes. Fernand Gourlot a accepté ce rôle. Celui-ci indique que cela permettra d'être plus clair avec les pêcheurs pour tout ce qui concerne les activités de l'ASRL comme par exemple, le faucardage, la gestion des niveaux...

3. Faucardage

Le faucardage 2018 a été réalisé du 18 au 31 juillet. La zone centrale a été financée par la ville d'Olivet.

La partie amont avait été financée par l'ASRL, l'Aviron Club Orléans Olivet et le Brochet Olivetaïn pour un montant de 11 577 € TTC.

Les frais de transport et de compostage ont été pris en charge par la ville d'Olivet.

Guy Touchard indique que le choix du matériel est essentiel dans la réussite de ces chantiers. Notre interlocutrice pour ces chantiers est Laetitia Duffet. Le projet en 2019 est de faire la partie aval des restaurants à la place de la partie amont du pont Leclerc avec l'ajout de quelques passages en direction de la berge du sentier des Prés afin de tenter d'améliorer les conditions de pêche.

4. Compte administratif 2018 et Budget supplémentaire 2019

Stéphane Thauvin présente le compte administratif 2018 ci-dessous.

CA ASRL 2018	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
RESULTAT DE L'EXERCICE	123 855.11€	132 580.44 €	8 725.33 €
EXCEDENTS 2017		87 404.80 €	87 404.80 €
RESULTAT CUMULÉ	123 855.11€	219 985.24 €	96 130.13 €

CA ASRL 2018	DEPENSES
CHARGES A CARACTERE GENERAL	24 066.05 €
ENTRETIEN RIVIERE dont 9 647.54 € / faucardage	14 412.98 €
CHARGES DE PERSONNEL	81 606.08 €
ACQUISITION D'UN MOTEUR HB	3 770.00 €
TOTAL	123 855.11€

CA ASRL 2018	RECETTES
REDEVANCES RIVERAINS	96 709.15 €
REDEVANCES NAVIGATION	3 096.00 €
TRAVAUX	17 275.00 €
CENTRE BARATTA (dont 2 500 € / faucardage)	9 060.29€
BROCHET OLIVETAÏN (dont 2 000 € / faucardage)	5 000.00 €
SUBVENTION FAUCARDAGE AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	1 440.00 €
EXCEDENTS 2017	87 404.80 €
TOTAL	219 535.24 €

Olivier Nioche regrette que l'on ne présente pas un bilan complet. Le compte administratif est adopté à l'unanimité moins l'abstention de la ville d'Olivet.

Stéphane Thauvin présente le projet de budget supplémentaire 2019 suivant :

BS ASRL 2019	DEPENSES	RECETTES
Reprise des excédents de fonctionnement (002)		96 130.13 €
Arrondi impôt à la source (65888)	100.00 €	
Matériel de transport (2182)	15 000.00 €	
Entretien rivière (615211)	81030.13 €	
TOTAL	96 130.13 €	96 130.13 €

Guy Touchard indique qu'il a constaté le besoin d'équiper la grande barge d'une petite grue afin de rendre moins pénible certains travaux sur la rivière pour les agents de l'ASRL. Pour cela, il propose d'inscrire 5 000 € en équipement à la place de l'entretien rivière.

Cette proposition est validée par le Conseil Syndical.

Le budget supplémentaire 2019 est approuvé à l'unanimité.

5. Régulation des flux et des niveaux

Guy Touchard rappelle l'historique de la gestion des vannes sur le Loiret. Il indique que les anciennes vannes de moulin sont ouvertes mais que le problème reste les vannes de crue.

Pour ce qui concerne la continuité sédimentaire, le point le plus délicat est la faible pente ce qui favorise l'envasement.

Madame Lerouge indique que si l'on voulait curer, nous ne serions pas quoi faire de tout ce qui est dans la vase.

Fabienne d'Illiers indique qu'il n'y a pas que l'amont qui va mal. Il faut s'intéresser à l'ensemble et pas seulement à la confluence du Dhuy.

Guy Touchard indique que le sable à la confluence Dhuy Loiret est réellement un problème car il ne passera jamais dans les vannes.

Michel Klingemann confirme que les matières lourdes ne vont pas au-delà du bassin Paul Foret. Entre le pont Cotelle et l'ancien restaurant Paul Foret, malgré une largeur beaucoup moins importante qu'à l'aval, le Loiret s'envase.

Françoise Absolu demande d'où vient la vase.

Guy Touchard indique que les matières proviennent du Dhuy et de la partie urbaine.

Christophe Dupont rappelle que la qualité d'eau du Bras des Montées n'est vraiment pas bonne.

Bernard Leleu indique que si besoin, nous pouvons faire des analyses.

Fabienne d'Illiers, indique qu'un gros travail est en cours sur le réseau d'eaux pluviales de Co'Met. Cela devrait améliorer la qualité de l'eau dans ce secteur. D'autre part, la 2ème phase des Assises de la Rivière Loiret devrait permettre de favoriser la mise en place d'aménagements qui amélioreront la qualité du cours d'eau.

François Nicourt exprime son inquiétude quant à ces aménagements.

Christophe Dupont demande qu'on lui transmette le dossier du projet.

Fabienne d'Illiers indique qu'il faut se rapprocher de l'animatrice du SAGE pour obtenir le dossier.

François Nicourt estime que l'on a tort de considérer le Loiret comme un cours d'eau.

Fabienne d'Illyers explique qu'administrativement, le Loiret est un cours d'eau et les experts le confirment.

Pierre-Louis d'Illyers explique qu'actuellement, il est quasi impossible de curer. Le problème c'est comment est-ce que l'on fait pour améliorer le fonctionnement du Loiret sans le dénaturer. Nous avons l'obligation de trouver des idées.

Bernard Leleu indique qu'il faudrait remobiliser la vase.

Fernand Gourlot demande qui aura en charge l'entretien des aménagements si des banquettes sont installées.

Fabienne d'Illyers indique que s'il y avait des aménagements, cela ne remettrait pas en cause le statut des propriétés privées. Les propriétaires auront en charge l'entretien de leur terrain dans la configuration future.

Guy Touchard estime que les aménagements prévus n'empêcheront pas le dépôt des sédiments.

Pierre-Louis d'Illyers propose une opération exceptionnelle sur le Loiret. Tout en demandant l'autorisation à la DDT et à l'AFB, nous pourrions faire une ouverture de toutes les vannes en même temps. On va se prendre 3 semaines ou on va tout ouvrir. Il faut que nous, riverains, nous observions ce qui se passe avec cette condition. On va tout regarder, tout noter, tout photographier.

François Nicourt a peur que l'on envase le Loiret Public.

Fernand Gourlot s'inquiète pour la reproduction des poissons.

Pierre-Louis d'Illyers indique qu'il a eu le Président du Brochet Olivétain au téléphone et que celui-ci serait d'accord pour faire ce test avant le concours des jeunes pêcheurs.

Fabienne d'Illyers demande si cette ouverture complète a déjà été réalisée.

Stéphane Thauvin indique que le seul moment où tout a été ouvert était la crue de mai/juin 2016.

Françoise Absolu s'inquiète de l'état des pieux en berge.

Christophe Dupont demande combien de temps mettra la rivière pour retrouver sa hauteur d'avant ouverture.

Stéphane Thauvin indique qu'avec un Loire stable, le niveau devrait être retrouvé en quelques jours.

Pierre-Louis d'Illyers insiste sur le fait qu'il faut faire ce test rapidement avant les basses eaux.

Olivier Nioche demande quels effets sont attendus, quelles mesures seront prises.

Pierre-Louis d'Illyers répond que cela permettra peut-être de constater l'impact sur le bati, sur l'activité pêche, sur la hauteur de la vase, sur la réduction de la hauteur de l'eau, sur la réduction de la largeur du cours d'eau... Un autre essai pourrait également avoir lieu en période hivernale aux mois de novembre, décembre, janvier ou février.

Françoise Absolu demande comment est-ce que l'on va pouvoir mesurer l'effet.

Pierre Louis d'Illyers répond que nous pourrions faire des sondages pour la vase, des analyses d'eau...

Christophe Dupont demande comment cela se passerait si l'on constatait des conséquences sur le bâti.

Pierre-Louis d'Illyers indique que ces 3 semaines pourront montrer ou il peut y avoir des problèmes.

Claude Lancrenon indique qu'il faut s'organiser pour tirer toutes les conséquences de ces ouvertures.

Bernard Leleu indique qu'il va falloir envoyer un courrier à l'ensemble des riverains pour les informer.

Guy Touchard s'occupe de préparer un protocole pour l'ouverture des vannes et pour contrôler les effets de ces ouvertures.

Pierre-Louis d'Illiers indique qu'il vaut mieux faire un essai sur trois semaines plutôt que ce soit le Préfet qui impose une ouverture complète.

Cet essai pourrait avoir lieu entre mi-avril et mi-mai.

Le Président soumet cet essai à l'approbation du Conseil :

Résultat du vote :

- Pour : 8
- Contre : 0
- Abstention : 6

Cet essai est adopté à la majorité.

6. Questions diverses

Le Président rappelle la date de la prochaine assemblée générale : 06 juin 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Le secrétaire de séance

le président

Présentation des délégations pour une gouvernance participative Conseil syndical du 25 mars 2019

Réflexion pour une gouvernance participative

Le projet proposé à l'ASRL lors du Conseil syndical du 23 janvier 2019 est de développer une gouvernance participative.

La gouvernance est le mode de pilotage définissant les rôles entre le Président, le bureau, les salariés, les syndics

Il est conduit, dans notre démarche, dans un souci de participation, d'efficacité et de transparence.

Concrètement la proposition de «gouvernance participative » inclut :

- ⇒ La création d'un bureau de l'association
- ⇒ La définition des 5 délégations au bureau
- ⇒ L'accord sur des « feuilles de route » et des compte rendus des délégués au CS
- ⇒ L'attention particulière à deux aspects :
 1. être à l'écoute de nos partenaires (riverains, habitants, élus locaux, usagers dont les pêcheurs, promeneurs et sportifs)
 2. favoriser l'accueil de nouveaux syndics et associés en privilégiant les candidatures de femmes et de jeunes

Présentation des délégations :

Les 5 délégations sont présentées ci-après. Elles sont confiées à :

1. Direction technique (travaux, avis aux partenaires, équipements) : **Guy Touchard**
2. communication (bulletin, valorisation, communication de crise, presse) : **Bernard Leleu**
3. patrimoine et valorisation ~~et risques~~ (ARPO, connaissance et archives) : **Françoise Absolu**
4. sensibilisation et éducation à l'environnement (ouverture aux non riverains, héritage APSL et ADAPRILS) : **Claude Lancrenon**
5. Secrétariat général (RH, finances, juridique) : **Olivier Nioche**

Certaines missions temporaires ou pérennes sont aussi confiées à des syndics :

- Relations avec les pêcheurs du Brochet olivetain : **Fernand Gourlot**
- Suivi du projet CoMET : **Christophe Dupont**
- Bulletin ASRL : **Denis Fournier**
- Missions de vigie et d'astreintes pour les vannes en weekend : **Jack Nioche** (et d'autres)

Feuille de route pour la délégation « direction technique » Conseil syndical du 25 mars 2019

La présente feuille de route définit les objectifs de la délégation confiée par le Président et le Vice-Président de l'Association Syndicale de la Rivière du Loiret (ASRL) ci-après désignée « association rivière Loiret ».

1/ Éléments de diagnostic

Un usage, un peu délaissé aujourd'hui, définissait des groupes de travail associant des syndics et les agents permanents de l'association rivière Loiret sur des sujets de gestion de la rivière. Particulièrement, la commission « travaux » a permis un utile travail de définition et de contrôle des travaux d'entretien sur notre rivière. Il apparaît nécessaire de renouer avec cet usage de travail conjoint entre agents permanents et syndics pour la gestion des travaux d'entretien.

Deux préoccupations nouvelles de la gouvernance de l'ASRL conduisent à développer encore la délégation « direction technique » au delà des compétences de l'ancienne commission travaux :

- la gestion des niveaux d'eau dans les bassins (en lien avec les attentes du SAGE)
- l'étude des demandes d'avis technique de la part des services publics locaux.

En lien avec les délégations « patrimoine » et « éducation et sensibilisation », des coopérations dans le domaine de la recherche scientifique seront à développer dans ce cadre.

2/ Objectifs de la délégation « direction technique » pour 2019

Le délégataire recevra délégation en 2019 du président et du vice-président pour :

1. étudier et proposer, avec les personnels permanents et les riverains concernés un « mode opératoire » de gestion des vannes et passage d'eau à l'écoute des souhaits des autorités de l'État compétentes ;
2. donner des éléments de réponse aux sollicitations et demandes d'avis des services publics locaux associés à la compétence GEMAPI pour notre rivière ;
3. proposer les coopérations pertinentes avec les collectivités publiques et le SIBL pour améliorer l'efficacité des travaux d'entretien et la sécurité des agents ;
4. constituer un groupe ou une commission avec les riverains participant à la gestion des vannes (propriétaires des moulins, syndics investis, gardes-rivière) pour finaliser et associer les gestionnaires à la mise en œuvre du mode opératoire ;
5. proposer à la gouvernance les choix d'investissement en équipement technique et les opérations sous-traitées pour la gestion des travaux sur la rivière.

4/ Compte-rendu au Conseil syndical et à l'Assemblée générale

Le délégataire présentera chaque année un bilan de son activité aux instances de gouvernance (Bureau, CS, AG) de l'association rivière Loiret.

Feuille de route pour la délégation « Communication » Conseil syndical du 25 mars 2019

La présente feuille de route définit les objectifs de la délégation confiée par le Président de l'Association Syndicale de la Rivière du Loiret (ASRL) ci-après désignée « association rivière Loiret ».

1/ Éléments de diagnostic

L'association rivière Loiret s'est structurée, ces dernières années, pour développer des outils de communication valorisant ses actions. Le bulletin semestriel s'adresse principalement aux riverains et sa distribution, majoritairement assurée par les syndicis auprès de leurs voisins, constitue un moyen de rencontre et de discussion. Le site web, le profil Facebook et les articles dans la presse locale complètent cette communication en direction d'un public plus large.

A côté de ces outils relativement statiques, il devient nécessaire de développer des moyens plus réactifs permettant de cibler tout ou partie des riverains pour les informer rapidement d'évènements à venir (crue, travaux, manifestations, réunions, etc.).

Il apparaît aussi souhaitable de confirmer cette délégation « communication », par la création de supports de dossier de presse et de communication grand public.

Une étude pour doter l'ASRL d'une appellation plus commerciale (type « association rivière Loiret ») apparaît pertinente dans ce contexte.

2/ Objectifs de la délégation « communication » pour 2019

Le délégataire recevra délégation en 2019 du président pour :

1. Être l'interlocuteur de l'association rivière Loiret avec les media et les services de communication des collectivités partenaires. Valoriser auprès des médias l'action de l'association rivière Loiret ;
2. Constituer un groupe ou une commission de rédaction du bulletin semestriel de l'association. Développer sa diffusion pour en faire aussi un outil de communication à l'extérieur du cercle des riverains (envois ciblé élus, journalistes, communicants des collectivités et associations, services de l'État) ;
3. Développer des moyens rapides d'alerte des riverains en cas de risque grave et immédiat ;
4. Réfléchir conjointement avec la délégation « patrimoine et valorisation » au développement d'outils de connaissance du patrimoine bâti et naturel.

4/ Compte-rendu au Conseil syndical et à l'Assemblée générale

Le délégataire présentera chaque année un bilan de son activité aux instances de gouvernance (Bureau, CS, AG) de l'association rivière Loiret

Feuille de route pour la délégation « Éducation et sensibilisation à l'environnement »

Conseil syndical du 25 mars 2019

La présente feuille de route définit les objectifs de la délégation confiée par le Président et le Vice-Président de l'Association Syndicale de la Rivière du Loiret (ASRL) ci-après désignée « association rivière Loiret ».

1/ Éléments de diagnostic

Les usagers et amateurs de la rivière du Loiret bénéficiaient jusqu'à ces dernières années du travail de deux associations spécifiquement attachées à l'étude du Loiret. Particulièrement, l'Association pour la Protection du Site du Loiret et de ses affluents (APSL) s'était largement investie, jusqu'au début des années 2010, sur ce sujet, mobilisant des compétences, des moyens publics et bénévoles importants pour une production riche, diversifiée et particulièrement pertinente en publication, signalétique, campagnes de sensibilisation, outils pédagogiques notamment.

La mise en sommeil de l'APSL doit conduire l'association rivière Loiret à développer une recherche des opportunités de collaboration dans ce domaine et, au delà, de prendre des initiatives propres dans les domaines de l'éducation et de la sensibilisation à notre environnement sur et auprès de la rivière. Cette recherche et ces initiatives ne doivent pas se limiter au seul public des riverains mais bénéficier aussi au public amateur, scolaire, touristique, sportif qui s'intéresse au Loiret.

En lien avec les délégations « patrimoine » et « direction technique », des coopérations dans le domaine de la recherche scientifique seront à développer dans ce cadre.

2/ Objectifs de la délégation « éducation et sensibilisation » pour 2019

Le délégataire recevra délégation en 2019 du président et du vice-président pour :

1. Être l'interlocuteur de l'association rivière Loiret avec les scolaires, étudiants, enseignants, éducateurs intéressés par une coopération sur la rivière ;
2. Rencontrer les représentants des associations de protection de la nature œuvrant dans le département sur le domaine des rivières, des habitats fluviaux, de la biodiversité ;
3. Proposer des coopérations avec les gestionnaires de la réserve de Courpain et avec le parc floral dans le domaine de la sensibilisation et l'éducation ;
4. Constituer un groupe ou une commission de riverains intéressés par ce sujet ;
5. Proposer à l'association rivière Loiret un programme de valorisation des outils pédagogiques existants ou à créer.

4/ Compte-rendu au Conseil syndical et à l'Assemblée générale

Le délégataire présentera chaque année un bilan de son activité aux instances de gouvernance (Bureau, CS, AG) de l'association rivière Loiret

Feuille de route pour la délégation « patrimoine et valorisation » Conseil syndical du 25 mars 2019

La présente feuille de route définit les objectifs de la délégation confiée par le Président et le Vice-Président de l'Association Syndicale de la Rivière du Loiret (ASRL) ci-après désignée « association rivière Loiret ».

1/ Éléments de diagnostic

L'association rivière Loiret existe depuis plus de 150 ans. Elle a accompagné la vie de générations de meuniers, châtelains, pêcheurs, simples riverains dans leurs vies auprès de la rivière. Les archives du syndicat font partie du patrimoine public juridiquement communicable et utilement valorisable auprès du public.

La délégation « patrimoine et valorisation » a vocation à coopérer avec les services et associations intéressés à la diffusion de la connaissance sur le Loiret et ses habitants.

En matière de patrimoine, la délégation sera amenée à coopérer et conseiller les riverains intéressés par une meilleure connaissance de leur habitation.

2/ Objectifs de la délégation « patrimoine et valorisation » pour 2019

Le délégataire recevra délégation en 2019 du président et du vice-président pour :

1. Être l'interlocuteur de l'association rivière Loiret avec les associations, particulièrement l'ARPO et les sociétés ou académies dans le domaine du patrimoine.
2. Réfléchir, avec ces associations et les agents permanents intéressés, à des travaux de connaissance historique et culturelle sur la rivière et ses habitants ;
3. Faire un « état des lieux » sur les archives écrites ou graphiques de l'ASRL et conseiller la gouvernance sur les conditions de leur communication et la valorisation de ce patrimoine ;
4. Rechercher un travail commun avec la délégation « communication » pour développer des outils de connaissance du patrimoine bâti et naturel.

4/ Compte-rendu au Conseil syndical et à l'Assemblée générale

Le délégataire présentera chaque année un bilan de son activité aux instances de gouvernance (Bureau, CS, AG) de l'association rivière Loiret

Feuille de route pour la délégation « Secrétariat Général » Conseil syndical du 25 mars 2019

La présente feuille de route définit les objectifs de la délégation confiée par le Président et le Vice-Président de l'Association Syndicale de la Rivière du Loiret (ASRL) ci-après désignée « association rivière Loiret ».

1/ Éléments de diagnostic

La gestion interne de l'association rivière Loiret est aujourd'hui très largement assumée par les agents permanents.

La préparation du budget et son exécution, la négociation des contrats et commandes, l'administration des riverains, la gestion des niveaux d'eau et la conduite des travaux sur la rivière sont très légitimement des missions confiées à ces deux agents.

Il apparaît toutefois que trois aspects de cette gestion gagneraient à bénéficier d'une attention particulière de la gouvernance de l'association rivière Loiret :

- Le dialogue régulier avec l'agent missionné pour l'administration ;
- La réflexion sur les évolutions pertinentes du cadre administratif, RH et financier de l'ASRL, particulièrement pour en améliorer la sécurité juridique et l'efficience ;
- Etude d'un plan de prévention pour les personnels permanents

2/ Objectifs de la délégation « secrétariat général» pour 2019

Le délégataire recevra délégation en 2019 du président et du vice-président pour :

1. être l'interlocuteur régulier, à minima une fois par mois, du secrétaire de l'ASRL pour échanger sur la gestion administrative et financière de l'association rivière Loiret ;
2. étudier, avec le secrétaire, les propositions budgétaires et juridiques soumises au Conseil syndical et à l'assemblée générale ;
3. proposer au Président et au Vice-Président les améliorations juridiques et financières pertinentes en matière de droit de navigation et de contractualisation avec les collectivités territoriales ;
4. proposer les évolutions utiles en matière d'effectif et d'organisation des ressources humaines de l'ASRL ;

4/ Compte-rendu au Conseil syndical et à l'Assemblée générale

Le délégataire présentera chaque année un bilan de son activité aux instances de gouvernance (Bureau, CS, AG) de l'association rivière Loiret